

**Monsieur ALLIROL Yves**  
**289 Route de Saint Marcel**  
**07800 Saint-Georges-les-Bains**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 25 JUN 2026

**N/Réf. :** DP00724026A0033

**Objet :** Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0033 enregistrée le 04/06/2026 pour un projet de construction de 2 pergolas couleur anthracite de 3x4m chacune situé au 289 Route de Saint Marcel à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZB-0414).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 05/07/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint chargé de l'Urbanisme  
Roger MAZOYER

Geneviève PEYRARD

**Nous contacter**

mairie@saint-georges-les-bains.fr  
Tél : 04 75 60 80 42

**Nous rencontrer**

Mairie – Square René Cassin  
07800 Saint-Georges-les-Bains

**Nous découvrir**

www.saint-georges-les-bains.fr